Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260702-2026070102-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE DEUX JUILLET, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Benoît ROUAULT, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Sonia JOANNOT, Corentin POILVET
Absents excusé(e) s : Isabelle GICQUEL qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Catherine RUFFET qui a donné pouvoir à Sonia JOANNOT, Murielle NICOLAS qui a donné pouvoir à Stéphanie KERAUFFRET.
Le Conseil nomme David GAUBERT en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-07-01-02
9.1 ACHATS auprès d'ENTREPRISES ADAPTEES

Madame La Maire informe :

Tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 %. La commune n'étant pas soumise à cette obligation. Cependant, une délibération avait été prise sous l'ancien mandat pour contribuer au travail des personnes en situation de handicap par l'achat de fournitures de bureau, d'entretien … pour un montant annuel maximum de 500 € auprès d'entreprises adaptées avec une priorité pour les organismes qui se présentent en mairie.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE de contribuer au travail des personnes en situation de handicap par l'achat de fournitures de bureau, d'entretien … pour un montant annuel maximum de 500 € auprès d'entreprises adaptées avec une priorité pour les organismes qui se présentent en mairie.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

David GAUBERT,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 16 juillet 2026 - transmise en Préfecture le 16 juillet 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire